

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DOCTRINE

La distance actionnariale ou la question des résolutions
dites « sensibles » → PAGE 48
Alain COURET

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Interprétation dans le temps d'une clause statutaire d'agrément de SA → PAGE 19
Arnaud REYGRABELLET

LIBRE-PROPOS

Doit-on placer les porteurs de VMDAC dans des classes de parties
affectées de « détenteurs de capital » ? → PAGE 51
Rémi DALMAU

ÉCLAIRAGE

Simplification et transparence accrue : la proposition de directive
sur l'utilisation des outils et processus numériques
dans le domaine du droit des sociétés → PAGE 4
Bruno DONDERO

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ

Directrice générale déléguée Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Perrine SCHOLER (perrine.scholer@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 656 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2023 : 484,98 € TTC -

Abonnement étranger 2023 : 522,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 286,14 € TTC - Abonnement étranger : 280,25 €

Prix au numéro France : 59,09 € TTC - Prix au numéro étranger : 57,20 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJS202d1 • **Simplification et transparence accrue : la proposition de directive sur l'utilisation des outils et processus numériques dans le domaine du droit des sociétés** 4

Bruno DONDERO

DROIT COMMUN

- BJS202c0 • **Devoir de vigilance de TotalEnergies : une première décision en demi-teinte** 7

Virginie MERCIER – TJ Paris, 28 févr. 2023, n° 22/53942 – TJ Paris, 28 févr. 2023, n° 22/53943

- BJS202c3 • **Société en formation : nouvelle illustration du contentieux** 10

Elsa GUÉGAN – CA Reims, 1^{er} ch. civ., 31 janv. 2023, n° 22/00033

- BJS202b2 • **Quelle place pour le CSE en présence d'un accord de gestion prévisionnelle ?** 11

Gilles AUZERO – Cass. soc., 29 mars 2023, n° 21-17729, FS-BR

- BJS202b4 • **Responsabilité pénale des personnes morales et relaxe du salarié délégataire de pouvoirs** 14

Laurent SAENKO – Cass. crim., 21 mars 2023, n° 21-84903, F-D

- BJS202c2 • **Dirigeant non cotitulaire du bail commercial : le pacte de préférence ne profite qu'à la société** 16

Bastien BRIGNON – Cass. 3^e civ., 11 janv. 2023, n° 21-23735, F-D

- BJS202a2 • **Responsabilité du liquidateur amiable et perte d'une chance** 17

Véronique ALLEGAERT – CA Toulouse, 2^e ch., 1^{er} févr. 2023, n° 21/01603

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS202c1 • **Interprétation dans le temps d'une clause statutaire d'agrément de SA** 19

Arnaud REYGROBELLET – Cass. com., 15 mars 2023, n°s 21-15393 et 21-15808, F-D

- BJS202b6 • **Le conseil d'administration peut supprimer une rente viagère réversible octroyée au dirigeant** 22

Michel STORCK – CA Paris, 5-8, 21 mars 2023, n° 21/12823

- BJS202c6 • **Conflit d'intérêts : vote de l'apporteur en nature en tant que représentant d'une société actionnaire** 24

Gauthier LE NOACH – CA Rennes, 3^e ch. com., 21 mars 2023, n° 21/01014

- BJS202c5 • **Lettre de confort non autorisée et dol** 27

Sébastien JAMBORT – CA Paris, 4-10, 23 févr. 2023, n° 22/01094

- BJS202b1 • **Esroquerie par fausse qualité de chômeur et contours de la peine d'interdiction de gérer** 29

Jean-Baptiste PERRIER – Cass. crim., 15 févr. 2023, n° 21-84300, F-D

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS202b8 • **Héritier de l'associé décédé : principe et conséquence de la qualité d'associé** 31
Bernard SAINTOURENS – Cass. 3^e civ., 9 mars 2023, n° 21-21698, FS–B
- BJS202b5 • **L'associé débiteur en compte courant en raison des pertes sociales** 33
Antoine TADROS – Cass. com., 15 févr. 2023, n° 20-22018, F–D
- BJS202d2 • **L'action sociale *ut singuli* entravée par une clause de conciliation préalable ?** 36
Bruno DONDERO – CA Poitiers, 2^e ch. civ., 10 janv. 2023, n° 21/03372
- BJS202b9 • **Refus de l'action *ut singuli* au bénéfice des membres d'association... Il est temps de légiférer !** 38
Jean-Christophe PAGNUCCO et Nadège JULIAN – Rép. min. n° 05335, 2 mars 2023 : JO Sénat, 2 mars 2023, p. 1582, C. Dumas

FUSIONS ACQUISITIONS

- BJS202c7 • **Action en nullité visant une fusion et interruption de la prescription** 41
Bruno DONDERO – Cass. com., 4 janv. 2023, n° 21-15385, F–D

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS202b7 • **Pas d'arrêt des poursuites contre le dirigeant social au titre de sa faute personnelle** 43
Thierry FAVARIO – Cass. com., 29 mars 2023, n° 21-21005, F–B
- BJS202b3 • **Action paulienne : qualité pour agir du liquidateur judiciaire** 45
Adeline CERATI – Cass. com., 8 mars 2023, n° 21-18829, F–B

DOCTRINE

- BJS202d0 • **La distance actionnariale ou la question des résolutions dites « sensibles »** 48
Alain COURET

LIBRES PROPOS

- BJS202c9 • **Doit-on placer les porteurs de VMDAC dans des classes de parties affectées de « détenteurs de capital » ?** 51
Rémi DALMAU